



Le Haillan

Conseil municipal

13 février 2019

RAPPORTS DE PRÉSENTATION

1/19 FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS – DECISION

Rapporteur : Madame le Maire

Les dispositions relatives aux élus locaux fixent le **montant des indemnités** versées au Maire, aux adjoints ainsi qu'aux conseillers municipaux délégués.

PROPOSITION :

- **Fixer** à compter du 1^{er} février 2019, pour Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, et pour Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux délégués, **les taux applicables aux indemnités des élus.**



2/19 VENTE DE LIVRES SORTIS D'INVENTAIRE A LA BIBLIOTHEQUE

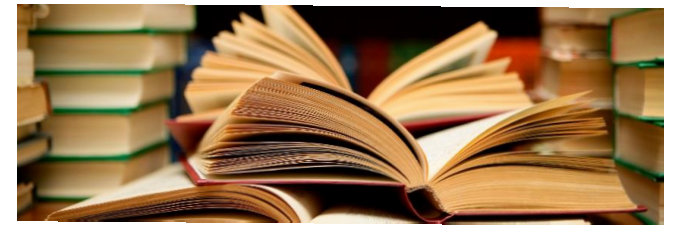
Rapporteur : Madame le Maire

Mise en place d'une vente de livres sortis d'inventaire, complémentaire du désherbage annuel habituel, sous la forme d'un dispositif allégé.

Cette vente se déroulera à la bibliothèque durant l'été et concernera des romans adultes au prix de 1€.

PROPOSITION :

- **AUTORISER** la mise en place de cette vente annuelle.



Rapporteur : Madame le Maire

En partenariat avec Lenno et l'association Mandora, la Ville du Haillan organise la 7ème édition d'Animasia Le Haillan le samedi 27 avril 2019.

KEOLIS Bordeaux Métropole a souhaité être partenaire d'Animasia Le Haillan par le biais d'une subvention de 3 000 euros et la mise en place d'une navette dédiée reliant Bordeaux au Haillan, le jour de la manifestation.

PROPOSITION :

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire pour l'obtention, l'attribution et le versement de cette subvention et la mise en œuvre de ce partenariat.



4/19 AMICALE DES PELOTARIS DE COTE D'ARGENT – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Eric FABRE

Dans le cadre de son activité, l'association Haillanaise « Amicale des Pelotaris de Côte d'Argent » a souhaité promouvoir son sport et dresser le panorama de l'histoire de la Pelote Basque en Côte d'Argent.

Cette association a sollicité la ville pour obtenir une subvention pour soutenir ce projet et plus globalement son action de promotion de ce sport.

PROPOSITION :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association «Amicale des Pelotaris de Côte d'Argent ».



5/19 PARTENARIAT ENTRE Mr SANCHEZ Musicien ET LA CRECHE « les copains d'abord » CONVENTION

Rapporteur : Erika VASQUEZ

La crèche collective « les copains d'abord » et Mr Sanchez, musicien spécialisé dans la petite enfance, souhaitent mettre en place un partenariat sur l'année 2019 dans le but de faire découvrir aux très jeunes enfants certains instruments à percussion et bénéficier d'un éveil musical.

Un projet autour de la musique est instauré depuis 4 ans pour cette structure petite enfance.

Le partenariat concerne 3 ateliers d'éveil musical pour les tous petits à la crèche.



PROPOSITION :

•**AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de partenariat qui définit les conditions d'intervention, le lieu et le montant de la participation de la commune.

6/19 MODIFICATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Rapporteur : Erika VASQUEZ

Suite à la construction de la maison petite enfance Myriam DAVID, il convient de modifier les adresses des établissements et leur capacité d'accueil dans les règlements des structures petite enfance.

Par ailleurs, doivent être intégrées également les directives concernant les vaccinations des enfants nés à partir du 1er janvier 2018.

Enfin les deux structures collectives sont désormais catégorisées « multi accueil » pour répondre à la réglementation.

PROPOSITION :

- **APPROUVER** les règlements de fonctionnement intégrant ces modifications pour « les copains d'abord », « la ribambelle », la crèche familiale et le Relais Assistantes Maternelles.

7/19 CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR URBAIN SUR LES COMMUNES DU HAILLAN ET D'EYSINES ET CHOIX DU MODE DE GESTION – DECISION – AUTORISATION

Rapporteur : Jean Claude CONTE

Bordeaux Métropole a conduit des études de faisabilité d'un réseau de chaleur sur les communes du Haillan et de Eysines. Ces études ont démontré la pertinence du projet d'un point de vue environnemental, technique et économique.

Le réseau serait mis en service en 2022 et desservirait principalement 500 logements neufs de la ZAC Cœur de Ville, le Collège Emile ZOLA, un établissement d'enseignement spécialisé sur la Ville d'Eysines, un ensemble de bâtiments communaux de la Ville du Haillan et les serres horticoles de Bordeaux Métropole.

Le mode de gestion proposé, à l'issue des études de comparaison des modes de gestion, est celui de la gestion directe en régie avec marché global de performance.

PROPOSITION :

- **APPROUVER** le projet de création d'un réseau de chaleur sur les communes du Haillan et d'Eysines.

Rapporteur : Philippe ROUZE

La Ville du Haillan adhère au PLIE Technowest depuis de nombreuses années et fait parfois appel à des participants PLIE pour assurer ses missions.

La Ville du Haillan considère le dispositif des Parcours Emploi Compétences (PEC) comme une opportunité pour accompagner des personnes éloignées de l'emploi et les conduire, par le biais d'une mise en emploi suivie par un tuteur assurant un transfert de savoir-faire, vers un retour à l'emploi durable.

PROPOSITION :

AUTORISER Madame le Maire à signer la convention avec l'ADSI Technowest pour la mise en oeuvre de ces accompagnements.

9/19 EXONERATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE APPLICABLE AUX SUPPORTS DE PUBLICITE DEPENDANT DE CONTRATS OU DE CONVENTIONS ET ASSUJETIS A REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Jean- Michel BOUSQUET

L'article L. 2333-6 du code général des collectivités territoriales précise désormais qu'il ne peut pas y avoir, pour un même support de publicité disposé sur les installations ou équipements précités, cumul d'une redevance d'occupation du domaine public avec la taxe locale sur la publicité extérieure

Les dernières décisions de justice commandent de lever toute éventuelle ambiguïté concernant le régime que la Ville et Bordeaux Métropole entendent appliquer concernant la TLPE sur le territoire.

L'article L. 2333-8 du code général des collectivités territoriales ouvre la faculté pour les communes d'exonérer totalement les dispositifs publicitaires concernés.

PROPOSITION :

- **DECIDE** d'exonérer de la taxe locale sur la publicité extérieure les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosques à journaux ou dépendant de concessions municipales d'affichage.



10/19 Protocole Transactionnel Accord Cadre Eclairage Public 2018-10

Rapporteur : Jean- Michel BOUSQUET

Dans le cadre d'un accord-cadre 2018-10 conclu entre la Ville du Haillan et les sociétés AT RESO et Chantiers d'Aquitaine pour la réalisation de travaux d'éclairage public, une première série de travaux a été réalisée par chacune des sociétés pour un total de 68 743.44 €.

Suite au contrôle des pièces de l'accord-cadre par la trésorerie de Blanquefort, une anomalie bloquante a été détectée rendant impossible le paiement des premières factures.

Aussi, la Ville propose de régler les prestations concernées par le biais d'un protocole transactionnel afin de débloquer les paiements et ainsi éviter tout recours contentieux.

PROPOSITION :

VALIDER les protocoles transactionnels tels que présentés,
AUTORISER Madame le Maire à signer lesdits protocoles transactionnels et tous les documents associés.

11/19 CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT POUR LA PREPARATION, LA PASSATION ET L'EXECUTION D'UN ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES DE LOCATION D'AUTOCAR ET TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES

Rapporteur : Jean- Michel BOUSQUET

Le marché relatif à la location d'autocar avec chauffeur pour assurer les transports collectifs de personnes de la ville du Haillan et de son CCAS arrive à échéance le 10/09/2019.

La mairie d'Eysines exprime des besoins similaires à ceux de la mairie du Haillan.

Dès lors, il est proposé de mettre en commun les besoins en constituant un groupement de commandes tripartite pour lancer une seule consultation et choisir des prestataires communs.

Chaque membre du groupement s'assure de la bonne exécution du marché et règlera les commandes le concernant sur son propre budget.

PROPOSITION :

- **AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes tripartite avec la ville d'Eysines et le CCAS du Haillan.

12/19 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DE SERVICE « PROPLETE, PLANTATIONS ET MOBILIERS URBAINS SUR VOIRIE » ENTRE LA VILLE DU HAILLAN ET BORDEAUX METROPOLE – APPROBATION – AUTORISATION

Rapporteur : Jean- Michel BOUSQUET

Vu la convention de gestion de service « propreté, plantations et mobiliers urbains sur voirie » entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan, approuvée par délibération n° 124/15 du 16 décembre 2015 et signée en date du 8 février 2016, Considérant que le transfert à Bordeaux Métropole des espaces dédiés à tous modes de déplacement urbain ainsi que l'intégration de nouvelles voies dans le domaine métropolitain impliquent une évolution du périmètre des missions déléguées à la ville du Haillan et ainsi une actualisation du montant de la compensation financière versée.

Il s'agit aujourd'hui d'actualiser cette convention de délégation afin d'y intégrer les évolutions de périmètre.

PROPOSITION :

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de service pour l'exercice des missions propreté, plantations, mobilier urbain sur voirie métropolitaine avec Bordeaux Métropole.

13/19 GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE INCAPACITES DE TRAVAIL DU PERSONNEL – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Rapporteur : Daniel DUCLOS

La commune a conclu un contrat avec CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel dits « risques statutaires ».

La ville du Haillan étant affiliée au Centre de Gestion de la Gironde, la gestion de ce contrat d'assurance peut être effectuée, sans surcoût au plan local, par ledit Centre de Gestion qui propose ce service aux collectivités souscrivant des contrats avec CNP Assurances.

PROPOSITION :

- **CONFIER** au Centre de Gestion de la Gironde la gestion du contrat conclu avec CNP Assurances pour la couverture des risques incapacités de travail du personnel.
- **AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à conclure la convention de gestion correspondante avec le Centre de Gestion de la Gironde.



14/19 RAPPEL A L'ORDRE – CONVENTION AVEC LE PARQUET

Rapporteur : Laurent DUPUY BARTHERE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 2212-2-1,

Vu l'article 11 de la Loi du 5/03/2007 relatif à la prévention de la délinquance, cela place le Maire au centre du dispositif de prévention de la délinquance qui prévoit la mise en œuvre de la procédure dite du « Rappel à l'ordre ».

Le rappel à l'ordre est une injonction verbale adressée par le Maire, dans le cadre de son pouvoir de Police. Il s'agit d'une réponse institutionnelle simple et rapide à la disposition du Maire, que celui-ci peut déléguer à un adjoint ou à un autre membre du Conseil Municipal.

PROPOSITION :



- **VALIDER** le principe de mise en œuvre du rappel à l'ordre.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer le protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre avec le Parquet du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux.

15/19 CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE – CLUB DES ENTREPRISES DU HAILLAN

Rapporteur : Anne GOURVENNEC

Dans le prolongement de la Charte de la vie associative adoptée par la Ville et les associations

partenaires, il a été convenu de la signature d'une convention avec les associations bénéficiant d'un certain montant de subvention.

Toutefois, si l'article du décret précité fixe à 23 000 euros le seuil de subvention au-delà duquel la conclusion d'une convention est obligatoire, la Ville du Haillan entend renouveler la convention qui la lie au Club des entreprises du Haillan depuis plusieurs années.

PROPOSITION :

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention avec le Club des entreprises du Haillan, après accord de son Conseil d'administration, telle que détaillée en annexe.

